

UNIVERSITÉS : ABROGATION DE LA LRU !

Parmi les pluies acides sarkozistes que nous avons essuyées cet été, la loi « *libertés et responsabilités des universités* », publiée au journal officiel le 11 août, a pour but de poursuivre la fragmentation brutale du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Liberté pour les entreprises de phagocyter les universités, responsabilité des présidents devenus patrons... Alors, oui, il faut organiser la RÉSISTANCE !

Sans surprise, la loi sur les universités a été votée suivant la procédure d'urgence. Les médias ont entonné le chœur des louanges, appelant notamment à la rescousse G. Béréziat, ex président-de-Paris-VI-syndiqué-SNESup et seul « homme de gauche » pro-loi présentable depuis qu'Allègre n'est plus crédible dans le rôle... L'UNEF, également très choyée, a adopté une surprenante position mélangeant critique du contenu des articles et refus obstiné d'appeler à leur abrogation. L'intersyndicale, appuyée par de nombreuses organisations de gauche dont la LDH, a tout de même, le 23 juillet, réussi une conférence de presse exigeant le retrait du texte. Le PS, après avoir hésité à s'abstenir, a fini par voter contre une loi « pas assez ambitieuse ». Mais, alors que l'intersyndicale le lui demandait, il a refusé de déposer un recours contre la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs mise en place par cette loi...

Procédures arbitraires et antidémocratiques...

C'est pourtant cette procédure qui, en cette rentrée, choque le plus les universitaires. Rompant avec les commissions disciplinaires et paritaires élues, des comités de sélection seront nommés par le Conseil d'administration (CA) restreint aux enseignants-chercheurs. Ils pourront se réunir sans quorum à condition que 50 % d'extérieurs à l'établissement y soient présents. De plus, le Président aura un droit de veto sur les recrutements et mutations. Comme le CA restreint sera élu suivant une règle particulièrement antidémocratique (toute liste obtenant une majorité relative y sera ultra-majoritaire), l'arbitraire et le mandarinat ont évidemment de beaux jours devant eux. Certes, concernant les fonc-

tionnaires, le comité n'aura sans doute pas beaucoup de travail (aucune création de poste en 2008). Mais, budget global aidant (donc possibilité d'utiliser la masse salariale de postes vacants), il pourra au moins donner son avis sur le recrutement, par le Président, d'enseignants en CDD ou CDI. Relevons par ailleurs que, concernant les contractuels IATOS, le Président pourra décider seul...

Fonds privés et orientation sélective...

Ce ne sont pas les seuls points noirs d'une loi ténébreuse. La question des fondations créées au sein des universités pour gérer des fonds privés est au centre du dispositif. Les bailleurs de fonds pourront, dans un contexte de désengagement accéléré de l'Etat, décider quels établissements, formations et laboratoires sont dignes d'être placés sous perfusion. La mort clinique attend les autres. Les universités seront

donc progressivement conduites à fermer les filières qui ne sont pas utiles à l'environnement économique immédiat, sauf dans quelques universités de prestige abondées par l'Etat. C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre à quoi doivent servir les dispositifs de pré-inscription et d'orientation des étudiants : non à les aider à exprimer leurs choix d'études (ce qui serait positif), mais à les détourner vers des filières généralement courtes, « utiles » et souvent peu propices au développement de l'esprit critique...

Luttes locales, lutte globale !

Dans l'immédiat, les établissements sont soumis à de fortes pressions : révision accélérée des statuts (du CA mais aussi des autres conseils), nouvelles élections dans l'année, redéploiement de postes (y compris en transformant des enseignants en IATOS !) pour pouvoir remplir – à moyens constants – les nouvelles tâches qu'impose la loi (budget global, bureau d'aide à l'insertion, etc.). Il faut évidemment s'y battre pour tenter de limiter les pots cassés. On doit en particulier essayer de rendre moins antidémocratiques les comités de sélection et les statuts imposés par le cadre législatif. Mais on ne saurait se contenter de cela. D'une part, le succès sera variable selon les établissements, accroissant les disparités entre eux. D'autre part, le risque est grand de négliger l'objectif principal, l'abrogation pure et simple de la loi. La tâche des syndicalistes est plutôt de s'appuyer sur ces batailles locales pour mobiliser les universitaires contre la loi globale. Elle sera d'autant plus facile si les étudiants et lycéens se mobilisent, ou que des mouvements sociaux émergent contre les attaques du gouvernement. Mais le travail d'information, d'explication et de mobilisation de l'intersyndicale (avec ou sans l'UNEF) et des syndicats de la FSU (SNESup, SNASUB, SNCS...) doit dès aujourd'hui se diriger vers les universitaires, la jeunesse et l'ensemble de la société. Il n'est pas question d'accepter le fait accompli. La bataille contre Sarkozy et son modèle libéral-autoritaire est aussi à l'Université. ●

JEAN-LUC GODET (EE-SNESUP).



PHOTO: M. MIGNEAU